



Bulletin Officiel

N° 3825 Mercredi 06 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE
LE PUBLIC CONTRE LES AGISSEMENTS DE LA SOCIETE
DE GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU
BENIN 2

هيئة السوق المالية تحذر العموم من تصرفات شركة
LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION »
BOURSIERE DU BENIN » 2

MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE DES OFFRES
D'INVESTISSEMENT NON AUTORISEES 3

تحذير من عروض استثمارية غير مرخص فيها 3

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM :
FCP VALEURS DYNAMIQUE 4

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE
LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE :
SAGES CAPITAL 4

INFORMATIONS A COMMUNIQUER ET A PUBLIER PAR
LES SICAV 5-6

تذكير لشركات المساهمة العامة 7

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 7

AVIS DES SOCIETES

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE SUITE A LA
FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION**

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE - UBCI - 8

MODIFICATION DES FRAIS DE SORTIE

STRATEGIE ACTIONS SICAV 8

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE FACTORING 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- FCP AXIS TUNISIE INDICE
- FCP AXIS AAA
- FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
- AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
-SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL & TOURISTIQUE -SPDIT SICAF -

COMMUNIQUÉ DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE LES AGISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION BOURSIÈRE DU BÉNIN

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les agissements illégaux de « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » qui a dernièrement publié un avis publicitaire dans un quotidien tunisien par lequel elle a sollicité l'épargne du public.

Les investigations menées par le Conseil du Marché Financier notamment auprès du régulateur financier Ouest-Africain « le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers » ont permis de révéler qu'aucune société portant cette dénomination n'est agréée en qualité d'intervenant commercial sur le marché de l'Union Monétaire Ouest Africaine et que l'opération objet de la publicité semble avoir un caractère fictif.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre les agissements de « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » dont l'intervention sur le marché tunisien pourrait constituer une opération d'escroquerie susceptible de poursuites pénales.

2011 - AC - 11

بلاغ هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر العموم من تصرفات شركة

« la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin »

تلقت هيئة السوق المالية نظر العموم إلى التصرفات غير القانونية لشركة « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » التي قامت في المدة الأخيرة بنشر إعلان إشهاري في جريدة تونسية عرضت بمقتضاه على العموم الاكتتاب في عملية مالية.

ولقد أبرزت التحريات المجراة من قبل هيئة السوق المالية خاصة لدى هيئة التعديل المالي لغرب إفريقيا أنه لا يوجد شركة تحمل هذه التسمية مرخص لها بالتدخل في سوق الاتحاد المالي لغرب إفريقيا وأن العملية المالية موضوع الإعلان الإشهاري لها طابع صوري.

وعليه، فإن هيئة السوق المالية تحذر العموم من تصرفات « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » التي يمكن أن يشكل تدخلها في السوق المالية التونسية عملية تحيل قد تترتب عنها تبعات جزائية.

2011 - AC - 11

COMMUNIQUÉ DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE DES OFFRES D'INVESTISSEMENT NON AUTORISÉES

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les activités de la société « MEGA SUCCESS CONSULTANCY TUNISIA LIMITED », société unipersonnelle à responsabilité limitée sise à la rue du Lac Constance, Immeuble Matrix, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac Tunis (site web www.mscommission.com), et gérée par monsieur Li Yat Fan de nationalité chinoise. Cette société agit en tant que représentant de la société étrangère « Mega Success Group Limited » installée à Hong Kong, et propose aux personnes résidentes en Tunisie d'investir sur la bourse chinoise de l'or et de l'argent.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « MEGA SUCCESS CONSULTANCY TUNISIA LIMITED » n'est pas agréée pour fournir des services d'investissement ou des services financiers en Tunisie.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier recommande la plus grande prudence aux investisseurs et invite le public à ne donner suite ni aux propositions d'investissement émanant de personnes n'ayant pas obtenu les autorisations requises pour l'exercice de l'activité de démarchage financier et de services d'investissement, ni aux propositions de placement dans des produits financiers non conformes à la réglementation en vigueur.

2011 - AC - 7

بلاغ هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر من عروض استثمارية غير مرخص فيها

تلقت هيئة السوق المالية نظر العموم إلى نشاط شركة "Mega Success Consultancy Tunisia Limited"، شركة شخص واحد ذات مسؤولية محدودة وكيلها السيد Li Yat Fan صيني الجنسية والكائن مقرها الاجتماعي بنهج بحيرة كونستانس عمارة ماتريكس الطابق الثاني ضفاف البحيرة تونس (موقع الإنترنت الخاص بها www.mscommission.com)، والتي تتوجه إلى العموم، بوصفها ممثلة لشركة أجنبية منتسبة بهونج كونج (Hong Kong) تدعى "Mega Success Group Limited"، لتعرض على الأشخاص المقيمين بالبلاد التونسية الإستثمار في بورصة الصين للذهب والفضة. وفي هذا الصدد، تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن شركة "Mega Tunisia Limited Success Consultancy" غير مرخص لها للقيام بالبلاد التونسية بإسداء خدمات استثمارية أو مالية. وعليه، فإن هيئة السوق المالية توصي المستثمرين بتوخي الحذر وتدعو العموم إلى عدم الاستجابة لعروض الإستثمار الصادرة عن كل شخص لم يتحصل على التراخيص اللازمة لممارسة نشاط السعي المصرفي المالي والخدمات الإستثمارية أو لعروض التوظيف في أدوات مالية غير مطابقة للقوانين الجاري بها العمل.

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 31 mars 2011, d'agréer le fonds suivant :

FCP Valeurs Dynamique
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Intégra- Centre Urbain Nord - Tunis

Tunisie Valeurs et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 mars 2011, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «**FCP Valeurs Dynamique**» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 parts de D.10 000 chacune.

2011 - AC - 9

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 31 mars 2011, a décidé d'octroyer l'agrément suivant :

SAGES CAPITAL
Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

SAGES CAPITAL a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 mars 2011, pour la nomination de M. Mouadh M'hiri en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne.

2011 - AC - 10

COMMUNIQUÉ DU CMF**Informations à communiquer et à publier par les SICAV**

Il est porté à la connaissance des Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, ce qui suit concernant les obligations d'information relatives aux états financiers annuels

I - Documents à communiquer au CMF avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire.
- le rapport annuel sur l'activité de l'OPCVM qui est destiné aux actionnaires et porteurs de parts et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 78 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux OPCVM.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
 - ✓ la ventilation du passif ;
 - ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
 - ✓ le nombre d'actions ou de parts en circulation ;
 - ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
 - ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
 - ✓ la ventilation des revenus de l'OPCVM ;
 - ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de l'OPCVM au cours de l'exercice ;
 - ✓ le compte des produits et charges ;
 - ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
 - ✓ l'affectation des résultats ;
 - ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.
- les rapports du ou des commissaires aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

II - Documents à communiquer au CMF après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers dûment approuvés
- la liste des actionnaires

III - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net

Mentionner que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes dans un délai de quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les responsables des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital de l'UBCI réalisée suite à la fusion par voie d'absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF par l'UBCI.

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie
- UBCI -**

Siège social : 139, avenue de la Liberté - 1002 Tunis Belvédère

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de capital décidée par son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2010 consécutive à la fusion par voie d'absorption de UBCI Leasing, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management par l'UBCI, a été réalisée.

Le capital de l'UBCI est ainsi porté de 75 000 000 dinars à 75 759 030 dinars par l'émission de 151 806 actions nouvelles UBCI attribuées aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale absorbée en échange de leurs actions UBCI Leasing, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

2011 - AS - 182

AVIS DE MODIFICATION DES FRAIS DE SORTIE

STRATEGIE ACTIONS SICAV

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005
RC : B 245863 2005 Siège social:17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

STRATEGIE ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 08 Mars 2011 a décidé d'instaurer un droit de sortie de 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois et ce à compter du 15 Juillet 2011.

Ainsi, les frais de sortie qui seront appliquées seront comme suit :

- ✓ jusqu'au 14 juillet 2011
 - 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à un an
 - 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans
 - 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans
 - Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans .
- ✓ à partir du 15 juillet 2011:
 - 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois (nouvelle mesure)
 - 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 3 mois et 1 an (inchangée)
 - 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans (inchangée)
 - 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans (inchangée)
 - Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans (inchangée).

2011 - AS - 183

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 26 Avril 2011 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2010.

Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010.

Approbation des états financiers de l'exercice 2010.

Quitus aux administrateurs.

Affectation des résultats de l'exercice 2010.

Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Renouvellement et nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes.

Questions diverses.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,637%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,651%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,672%	998,585
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,680%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,757%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,763%	1 010,797
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,768%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,444
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,049%	1 023,741
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,171%	1 063,456
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,228%	1 087,864
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,370%	1 054,950
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,631%		983,626
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,663%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,703%	1 053,214
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,780%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,794%	981,374
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,965%	1 073,735
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,979%		968,668

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,417	136,428		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,947	11,948		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,222	1,223		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,948	32,952		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,224	45,228		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	149,748	149,627		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	547,769	546,819		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	120,926	120,898		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,967	120,885		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,650	110,592		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,93	107,862		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	91,072	91,107		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	154,975	155,402		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	91,032	90,953		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 228,978	1 225,204		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 132,165	2 130,685		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	107,173	106,07		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	116,068	115,550		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 138,971	1 141,542		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	114,770	113,256		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,841	13,663		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 557,225	5 527,400		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 409,555	6 383,536		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,057	2,055		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,731	1,730		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,032	1,017		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,238	109,249
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,690	101,701
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,442	102,454
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,062	104,073
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,538	100,549
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,021	108,031
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,991	105,002
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	105,016	105,027
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	105,118	105,129
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,807	106,817
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,937	103,947
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,286	101,297
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,023	105,033
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,499	107,509
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	107,100	107,110
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,468	103,476
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,888	103,898
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,512	105,522
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,499	103,510
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,036	107,045
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,988	104,997
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,763	103,774
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,467	105,477
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,724	105,733
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,870	102,880

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,631	10,632
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,104	105,113
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,293	100,301

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,063	103,134
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	72,039	72,157
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	142,591	142,576
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 420,475	1 420,263
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	105,814	105,847
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	108,302	108,176
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	83,876	83,149
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,693	15,691
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	259,377	258,077
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	46,018	45,903
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 063,863	2 061,388
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	75,201	74,943
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,261	56,199
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,570	99,583
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	107,483	107,593
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	98,276	98,441

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,465	11,472
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,254	12,263
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,902	15,921
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,980	15,984
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,389	11,373
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	109,194	109,012
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	118,572	118,284
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,864	121,646
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,456	18,445

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,576	100,366
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,879	104,666
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,097	100,141
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	135,313	133,181
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,798	9,757
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	111,323	110,850
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,758	113,831
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,573	99,161
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,642	98,610
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	170,140	169,919
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,626	153,565
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,073	138,028
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 485,979	9 425,358
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	185,380	184,177
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	114,489	113,815
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 347,828	1 334,587
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	100,702	99,295
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	105,448	104,050
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 926,001	9 844,111

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS TUNISIE INDICE
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS TUNISIE INDICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS TUNISIE INDICE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 444 938 DT, y compris des sommes distribuables de - 9 044 DT.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS TUNISIE INDICE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2010, l'actif net de FCP Axis Tunisie Indice a été employé en des titres émis par un même émetteur à un taux se situant au dessus de la limite de 10% prévu par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Au 31 Décembre 2010, l'actif net de FCP Axis Tunisie Indice est employé en des actions Amen Bank à hauteur de 10,19%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le Commissaire aux comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN**

FCP AXIS TUNISIE INDICE**Bilan arrêté au 31/12/2010***(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		355 339	315 439
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	355 339	315 439
AC2- Placements monétaires et disponibilités		99 414	76 312
b- Disponibilités		99 414	76 312
TOTAL ACTIF		454 753	391 751
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		6 948	5 834
PA2- Autres créditeurs divers		2 867	2 605
TOTAL PASSIF		9 815	8 439
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.3	453 983	387 017
CP2- Sommes Capitalisables	4.6	-9 044	- 3 705
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-3 974	746
b - Sommes capitalisables de l'exercice		- 5 070	- 4 451
ACTIF NET		444 938	383 312
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		454 753	391 751

FCP AXIS TUNISIE INDICE
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-10 au 31-12-10
(Exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.2	8 811	8 558
	a. Dividendes		8 811	8 558
PR2-	Revenus des placements monétaires		1 438	0
CH1-	Charges de gestion des placements	4.4	-12 263	-10 052
	REVENUS NET DES PLACEMENTS		-2 014	-1 494
CH2-	Autres charges	4.5	-2 997	-3 300
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 011	-4 794
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-59	343
	SOMMES CAPITALISABLES		-5 070	-4 451
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		59	-343
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-31 148	53 871
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		73 550	28 070
	Frais de négociation		-4 976	-3 673
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		32 415	73 474

FCP AXIS TUNISIE INDICE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-10 au 31-12-10
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2010</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2009</u>
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	32 415	73 473
a- Résultat d'exploitation	-5 011	-4 794
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 148	53 871
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	73 550	28 070
d- Frais de négociation	-4 976	-3 673
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	29 212	121 948
a / Souscriptions	43 610	199 551
Capital	41 823	180 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	2 349	18 556
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-562	995
b / Rachats	-14 398	-77 603
Capital	-13 733	-70 000
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-899	-7 216
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	234	-387
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 627	195 421
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de période	383 312	187 891
en fin de période	444 938	383 312
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de période	620	400
en fin de période	665	620
VALEUR LIQUIDATIVE	669,080	618,245
TAUX DE RENDEMENT	8,22%	31,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2010

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS TUNISIE INDICE

FCP AXIS TUNISIE INDICE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-10 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Il est à noter que dans la mesure où la valeur liquidative est calculée quotidiennement à 10h, les cours utilisés pour l'évaluation sont ceux de la veille c'est-à-dire du 30-12-2010.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-10 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2010, à 355 339 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% Actif net
Actions				
<u>Cote. Continu</u>				
ADWYA	64	438	400	0,09%
AMEN B.	594	29 756	45 361	10,19%
ARTES	1 914	24 531	23 625	5,31%
ASSAD	54	632	603	0,14%
ATB	387	2 984	3 008	0,68%
ATL	186	1 089	1 078	0,24%
ATTIJARI BANK	49	1 171	1 041	0,23%
BH	57	1 622	1 656	0,37%
BIAT	24	1 456	1 723	0,39%
BNA	1 801	27 022	26 669	5,99%
BT	1 278	12 826	14 771	3,32%
CIL	59	1 693	1 698	0,38%
CIMENTS BIZERTE	55	379	393	0,09%
GIF	3 224	33 536	27 201	6,11%
GL	125	5 255	5 780	1,30%
MAGASIN GENERAL	53	7 155	7 484	1,68%
MONOPRIX	6	275	258	0,06%
PGH	322	2 899	2 933	0,66%
SIMPAR	3	153	137	0,03%
SIPHAT	6	98	90	0,02%
SOTETEL	204	3 856	3 741	0,84%
SOTRAPIL	155	1 933	1 751	0,39%
STAR	168	29 634	31 402	7,06%
STB	2 335	42 661	44 176	9,93%
T. LEASING	497	17 507	17 106	3,84%
TPR	167	978	955	0,21%
TUNISAIR	1 385	2 820	2 791	0,63%
UBCI	799	34 905	31 960	7,18%
UIB	44	971	885	0,20%
Total Cote Continu	16 015	290 238	300 677	66,12%
<u>Cote. Fixing</u>				
AIR LIQUIDE	8	2 312	2 410	0,54%
ASTREE	214	18 047	16 850	3,79%
ATB NS2010	72	543	545	0,12%
ELWIFACK	870	17 223	21 827	4,91%
ICF	171	8 684	8 630	1,94%
STEQ	359	4 123	4 218	0,95%
Total Cote Fixing	1 694	50 933	54 482	12,24%
Droits				
<u>Cote. Fixing</u>				
TLG DA 09	354	180	180	0,04%
Total Droits	354	180	180	0,04%
Total Actions, valeurs assimilées et droits attachés	18 093	341 351	355 339	78,40%

4.2- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2010	Exercice clos au 31/12/2009
Revenus OPCVM	0	1 431
Revenus des actions et valeurs assimilées	8 811	7 127
Total	8 811	8 558

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 61 627 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	66 966
Variation de la part Revenu	-5 339
Variation de l'Actif Net	61 627

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2010

Montant:	387 017
Nombre de titres :	620
Nombre d'actionnaires :	3

Souscriptions réalisées

Montant:	41 823
Nombre de titres émis :	67
Nombre d'actionnaires nouveaux :	3

Rachats effectués

Montant:	13 733
Nombre de titres rachetés :	22
Nombre d'actionnaires sortants :	0

Capital au 31-12-2010

Montant: (*)	415 107
Nombre de titres :	665
Nombre d'actionnaires :	6

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	415 107
Variation de la différence d'estimation	-31 148
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	73 550
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 450
Frais de négociation	-4 976
Capital au 31-12-2010	453 983

4.4- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent 12 263 DT au 31/12/2010 contre un solde de 10 052 DT au 31/12/2009, soit une variation de 2 211 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2010	Exercice clos au 31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	5 331	3 121
Rémunération du dépositaire	6 932	6 931
Total	12 263	10 052

4.5- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 997 DT au 31/12/2010 contre un solde de 3 300 DT au 31/12/2009, soit une variation de -323 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2010	Exercice clos au 31/12/2009
Rémunération CAC	1 802	1 802
Redevance CMF	452	264
Publicité et Redevances	57	628
Services bancaires et assimilés	682	602
Timbre fiscal	4	4
Total	2 997	3 300

4.6- Sommes capitalisables

Le FCP AXIS TUNISIE INDICE étant un fonds de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2010	2009
Revenus des placements	15,412	13,804
Charges de gestion des placements	- 18,441	-16,214
Revenu net des placements	- 3,029	-2,410
Autres charges	- 4,507	-5,323
Résultat d'exploitation	- 7,535	-7,733
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,089	0,554
Sommes capitalisables de l'exercice	- 7,624	-7,179
Variation des + ou - valeurs potentielles	- 46,839	86,888
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	110,602	45,274
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	2,180	
Frais de négociation	- 7,483	-5,924
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SC	58,460	126,238
Valeur Liquidative	669,080	618,245

Ratios de gestion des placements	2010	2009
Charges / actif net moyen	-3,68%	-4,68%
Autres charges / actif net moyen	-0,72%	-1,16%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	7,18%	27,76%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% de l'actif net avec un minimum de 5 900 DT HTVA.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte du FCP AXIS TUNISIE INDICE effectuées auprès d'Axis Capital Bourse sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% du montant brut de l'opération.

5.3. Evènements postérieurs à la date de clôture

Suite aux événements du mois de Janvier 2011, le marché boursier a enregistré un mouvement baissier et l'indice Tunindex a baissé de 14,22% entre le 01/01/2011 et le 31/03/2011. Il est à signaler que l'actif net au 31/12/2010 de FCP AXIS TUNISIE INDICE est employé à hauteur de 78,4% en actions cotées et valeurs assimilées.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS AAA
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de de 3 689 696 DT, y compris des sommes distribuables de 144 796 DT.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN**

FCP AXIS AAA
Bilan arrêté au 31/12/2010
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		2 605 730	2 152 887
b- Obligations et valeurs assimilées	4.1	2 605 730	2 152 887
AC2- Placements monétaires et disponibilités		1 089 742	500 341
a- Placements monétaires	4.2	987 684	481 724
b- Disponibilités		102 058	18 617
AC4- Autres actifs		494	-
TOTAL ACTIF		3 695 966	2 653 228
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		2 730	3 647
PA2- Autres créditeurs divers		3 541	3 876
TOTAL PASSIF		6 271	7 523
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.3	3 544 900	2 520 860
CP2- Sommes distribuables		144 796	124 845
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		144 789	124 845
ACTIF NET		3 689 696	2 645 705
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 695 966	2 653 228

FCP AXIS AAA
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-10 au 31-12-10
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Du 01-01-2010</u> <u>Au 31/12/2010</u>	<u>Du 01-01-2009</u> <u>Au 31/12/2009</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.4	128 077	120 687
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		128 077	120 687
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	30 134	22 435
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		158 211	143 122
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-20 583	-15 555
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		137 628	127 567
CH2- Autres charges	4.7	-6 622	-6 580
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 006	120 987
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		13 783	3 858
SOMMES DISTRIBUABLES		144 789	124 845
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-13 783	-3 858
Frais de négociation		0	-120
RESULTAT NET DE LA PERIODE		131 006	120 867

FCP AXIS AAA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2010 au 31-12-2010
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>131 006</u>	<u>120 867</u>
Résultat d'exploitation	131 006	120 987
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	<u>-172 855</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>1 085 840</u>	<u>2 524 838</u>
a / Souscriptions	3 254 597	5 150 207
Capital (Souscription)	3 104 128	5 098 300
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	-16	-171
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	150 485	52 078
b / Rachats	-2 168 757	2 625 369
Capital (Rachat)	-2 080 084	2 577 300
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	12	151
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	-88 685	48 220
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 043 991	2 645 705
<u>ACTIF NET</u>		
en début de période	2 645 705	-
en fin de période	3 689 696	2 645 705
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
en début de période	25 210	-
en fin de période	35 451	25 210
VALEUR LIQUIDATIVE	104,078	104,947
TAUX DE RENDEMENT	3,89%	4,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2010

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de type obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement d'obligations émises par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-10 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-10 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2010 à 2 605 730 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Emprunt d'Etat				
BTA 7.50 04/2014	900	961 695	1 000 457	27,07%
BTA 8.25 07/2014	500	551 750	567 662	15,36%
BTA 5.5 03/2019	300	306 750	317 455	8,59%
BTA 5.5 03/2019	100	101 700	105 268	2,85%
Total	1 800	1 921 895	1 990 842	53,87%
BTZC OCTOBRE 2016	300	184 500	205 193	5,55%
BTZC OCTOBRE 2016	200	122 900	136 709	3,70%
BTZC OCTOBRE 2016	200	122 700	136 536	3,69%
BTZC OCTOBRE 2016	200	122 600	136 449	3,69%
Total	900	552 700	614 887	16,64%
TOTAL	2700	2 474 595	2 605 730	70,51%

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 987 684 DT au 31-12-2010 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Bons de Trésor			
BTC_05 AVRIL 2011_4.30%	494 747	496 215	13,43%
BTC_05 AVRIL 2011_4.30%	479 551	491 469	13,30%
TOTAL	974 298	987 684	26,73%

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 043 991 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	1 024 040
Variation de la part Revenu	19 951
Variation de l'Actif Net	1 043 991

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2010

Montant:	2 520 860
Nombre de titres :	25 210
Nombre d'actionnaires :	53

Souscriptions réalisées

Montant:	3 104 128
Nombre de titres émis :	31 043
Nombre d'actionnaires nouveaux :	29

Rachats effectués

Montant:	2 080 084
Nombre de titres rachetés :	20 802
Nombre d'actionnaires sortants :	11

Capital au 31-12-2010

Montant:(*)	3 544 904
Nombre de titres :	35 451
Nombre d'actionnaires :	71

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	3 544 904
Régularisation des sommes non distribuables	-4
Capital au 31-12-2010	3 544 900

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève en 2010 à 128 077 DT et se présente comme suit :

Désignation	2010	2009
Revenus des BTA	99 296	88 619
Revenus des BTZ	28 781	32 068
Total	128 077	120 687

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève en 2010 à 30 134 DT et se présente comme suit :

Désignation	2010	2009
Revenus des BTC	29 078	22 314
Revenus des autres placements	1 056	121
Total	30 134	22 435

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 20 583 DT en 2010 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	2010	2009
Rémunération du Dépositaire	6 560	1 654
Rémunération du Gestionnaire	13 848	11 523
Rémunération Variable du Gestionnaire	175	2 378
Total	20 583	15 555

4.7- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2010 à 6 622 DT et se détaille comme suit :

Désignation	2010	2009
Redevance CMF	3 353	2 803
Rémunération CAC	2 537	2 926
Autres	732	851
Total	6 622	6 580

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par part et ratios pertinents**

Données par actions	2010	2009
Revenus des placements	4,463	5,667
Charges de gestion des placements	- 0,581	- 0,617
	Revenu net des placements	3,882
Autres charges	- 0,187	- 0,261
	Résultat d'exploitation	3,695
Régularisation du résultat d'exploitation	0,389	0,153
	Sommes distribuables de l'exercice	4,084
+ ou - values potentielles sur titres	-	-
+ ou - values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	- 0,004
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	- 0,000	- 0,001
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	- 0,000	- 0,005
Dividende	- 4,952	-
Valeur Liquidative	104,078	104,947

Ratios de gestion des placements	2010	2009
Charges de gestion / actif net moyen	0,61%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,25%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	3,90%	4,61%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :
 - Une commission fixe de gestion de 0,35% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS AAA et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2010 s'élève à 13 848 DT TTC et s'élève à 175 DT TTC pour la commission de gestion variable.

- La convention du dépositaire qui lie AMEN BANK et FCP AXIS AAA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de 5 900 DT et un maximum de 15 000 DT. La charge de l'année 2010 s'élève à 6 560 DT.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 21 245 515 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 297 690 DT.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2010, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des liquidités à des taux se situant au dessus du taux d'emploi maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2010.

- Au cours de l'exercice 2010, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2010.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN**

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
Bilan arrêté au 31/12/2010
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		12 228 251	7 280 164
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	7 766 530	5 135 770
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	4 461 721	2 144 394
AC2- Placements monétaires et disponibilités		9 064 695	6 174 099
a- Placements monétaires	4.3	9 010 347	6 160 277
b- Disponibilités		54 348	13 822
AC3- Créances d'exploitation		5 636	824
TOTAL ACTIF		21 298 582	13 455 087
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		44 377	27 857
PA2- Autres créditeurs divers		8 690	6 414
TOTAL PASSIF		53 067	34 271
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.4	19 947 825	12 713 079
CP2- Sommes Capitalisables		1 297 690	707 737
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 005 311	499 537
b - Sommes capitalisables de l'exercice		292 379	208 200
ACTIF NET		21 245 515	13 420 816
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 298 582	13 455 087

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-10 au 31-12-10
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u> 31-12-2010	<u>Exercice clos le</u> 31-12-2009
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.5	465 043	232 645
a. Dividendes		242 399	96 851
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		222 644	135 794
PR2- Revenus des placements monétaires		130 678	59 804
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		595 721	292 449
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-300 017	-142 844
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		295 704	149 605
CH2- Autres charges	4.7	-28 049	-16 982
RESULTAT D'EXPLOITATION		267 655	132 623
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		24 724	75 577
SOMMES CAPITALISABLES		292 379	208 200
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-24 724	-75 577
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		361 893	1 266 976
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 318 079	508 750
Frais de négociation		-29 942	-15 201
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 917 686	1 893 148

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-10 au 31-12-10

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u> <u>31-12-10</u>	<u>Exercice clos le</u> <u>31-12-2009</u>
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 917 686	1 893 148
a- Résultat d'exploitation	267 655	132 623
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	361 893	1 266 976
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 318 079	508 750
d- Frais de négociation	-29 942	-15 201
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 907 014	3 884 229
a / Souscriptions	15 337 525	8 833 327
Capital	13 418 101	7 438 921
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 038 298	1 278 560
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	881 126	115 846
b / Rachats	-9 430 511	-4 949 098
Capital	-8 072 786	-4 290 073
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-798 897	-618 756
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-558 828	-40 269
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 824 699	5 777 377
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	13 420 816	7 643 439
en fin de période	21 245 515	13 420 816
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	6 726	4 698
en fin de période	9 554	6 726
VALEUR LIQUIDATIVE	2 223,73	1 995,36
TAUX DE RENDEMENT	11,44%	22,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2010

- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT *AXIS CAPITAL PROTEGE*

FCP *AXIS CAPITAL PROTEGE* est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP *AXIS CAPITAL PROTEGE* est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est *AXIS GESTION*.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-10 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-10 ou à la date antérieure la plus récente

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2010	% actif net
Titres OPCVM				
FCP ATI	200	100 257	133 816	0,63%
FCP AAA	518	54 404	53 907	0,25%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 687	0,02%
AXIS TRESORERIE SICAV	7 551	801 185	808 727	3,81%
Total titres OPCVM	8 331	959 093	1 001 137	4,71%
COTE.CONTINU				
AMEN B.	9 433	285 860	728 548	3,43%
ARTES	30 560	381 752	373 688	1,76%
ASSAD	16 844	199 046	188 046	0,89%
BH	12 300	394 390	361 903	1,70%
BIAT	3 049	144 986	222 449	1,05%
BT	42 880	362 488	498 652	2,35%
CIL	20 731	274 201	603 666	2,84%
CIMENTS BIZERTE	23 534	172 230	174 528	0,82%
ENNAKL	43 194	493 826	501 742	2,36%
MAGASIN GENERAL	6 826	553 570	960 248	4,52%
MOD LEASING	15 749	133 867	188 563	0,89%
MONOPRIX	20 110	543 011	865 896	4,08%
SERVICOM	18 299	59 472	143 299	0,67%
UIB	19 276	423 805	398 859	1,88%
Total cote continu	282 785	4 422 505	6 210 087	29,23%

COTE.FIXING				
ASTREE	3 819	324 575	300 708	1,42%
Total cote fixing	4 664	573 880	555 307	2,61%
Total titres premier marché	287 449	4 996 385	6 765 393	31,84%
TOTAL	295 780	5 955 478	7 766 530	36,56%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2010 à 4 461 721 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2010	% actif net
Emprunt d'Etat	2 850	2 879 388	2 974 164	14,00%
BTA 4.3 AOUT 2011	500	499 750	506 818	2,39%
BTA_5.5_03/2019	500	510 500	528 341	2,49%
BTA_5.5_03/2019	500	507 250	525 091	2,47%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 006 200	1 041 882	4,90%
BTA_6.00_03/2012	100	100 450	104 290	0,49%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	53 488	0,25%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	106 802	0,50%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	107 452	0,51%
Emprunt de sociétés	21 244	1 459 220	1 487 557	7,00%
AB2010_15A_31/08	3000	300 000	304 225	1,43%
ATL06/1_7A_15/06	800	48 000	49 368	0,23%
ATL2010/1_5A_09/08	2000	200 000	203 257	0,96%
ATTIJARI_BANK_OCA_2006	544	2 720	2 820	0,01%
BTKD06/1_5A_18/12	200	4 000	4 008	0,02%
CIL05/2_7A_14/10	400	16 000	16 194	0,08%
CIL08/1_5A_29/08	5000	300 000	305 342	1,44%
TL06/1_5A_15/11	1100	22 000	22 147	0,10%
TL08/1_5A_21/04	5000	300 000	307 907	1,45%
UIB09/1_20A_17/07C	2700	256 500	262 025	1,23%
WIFAK06/1_5A_30/06_B	500	10 000	10 264	0,05%
TOTAL	24 094	4 338 608	4 461 721	21,00%

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-10 à 9 010 347 DT et correspond à des placements sous forme de certificats, billets de trésorerie et dépôts à terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Certificats de dépôt	4 477 341	4 487 515	21,12%
BTK_1000_4.40_50J_25112010	995 141	998 737	4,70%
CD_AB_1000_92_5.12_23112010	989 668	994 048	4,68%

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2010	% actif net
CD_ABC_500_40J_4,55_291210	497 988	498 139	2,34%
CD_ATB_1500_20J_4,55_311210	1 496 974	1 497 126	7,05%
CD_ATB_500_50J_4.4_23112010	497 570	499 465	2,35%
Dépôts à terme	4 000 000	4 022 981	18,89%
AB_1000_5.11_29092010	1 000 000	1 010 528	4,75%
ATB_1000_5.12_91J_26112010	1 000 000	1 004 096	4,71%
ATB_1500_5.12_22112010	1 500 000	1 506 827	7,08%
ATB_500_5.30_91J_06122010	500 000	501 531	2,36%
Billets de trésorerie	499 257	499 851	2,35%
STEQ_500_6,70%_10J_241210	499 257	499 851	2,35%
TOTAL	8 976 598	9 010 347	42,36%

4.4- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 7 824 699 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	7 234 746
Variation de la part Revenu	589 953
Variation de l'Actif Net	7 824 699

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2010

Montant:	12 713 079
Nombre de titres :	6 726
Nombre d'actionnaires :	77

Souscriptions réalisées

Montant:	13 418 101
Nombre de titres émis :	7 099
Nombre d'actionnaires :	84

Rachats effectués

Montant:	8 072 786
Nombre de titres rachetés :	4 271
Nombre d'actionnaires :	17

Capital au 31-12-2010

Montant:	18 058 394 (*)
Nombre de titres :	9 554
Nombre d'actionnaires :	144

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	18 058 394
Plus ou moins values potentielles sur titres	361 893
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 318 079
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	239 401
Frais de négociation	-29 942
Capital au 31-12-2010	19 947 825

4.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Revenus des actions	242 399	96 851
Revenus des BTA et EO	222 644	135 794
Total revenu du portefeuille	465 043	232 645

4.6- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 300 017 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du Gestionnaire	293 835	136 944
Rémunération du Dépositaire	6 182	5 900
Total	300 017	142 844

4.7- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2010 à 28 049 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Redevance CMF	19 921	9 284
Rémunération CAC	6 867	6 007
Autres charges	1 261	1 691
Total	28 049	16 982

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par parts	2010	2009
Revenus des placements	62,353	43,48
Charges de gestion des placements	-31,402	-21,237
Revenu net des placements	30,951	22,243
Autres charges	-2,936	-2,524
Résultat d'exploitation	28,015	19,719
Régularisation du résultat d'exploitation	2,588	11,236
Sommes capitalisables de l'exercice	30,603	30,955
+ ou - values réalisées sur cession de titres	137,961	75,64
Variation des + ou - values potentielles	37,879	188,369
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	25,058	75,704
Frais de négociation	-3,134	-2,26
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	197,763	337,454
Valeur Liquidative	2 223,73	1 995,34
Ratios de gestion des placements	2010	2009
Charges / actif net moyen	1,51%	1,36%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,16%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,48%	1,98%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2010 s'élève à 293 835 DT TTC.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement des frais annuels fixes s'élevant à 5 900 DT TTC. Néanmoins, FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a comptabilisé une charge de 6 182 TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 11 766 421 DT, y compris des sommes capitalisables de 229 056 DT.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2010, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2010.

- Au cours de l'exercice 2010, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2010.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**Bilan arrêté au 31/12/2010***(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1-	Portefeuille-titres	8 276 282	4 158 941
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 7 018 913	4 158 941
	b- Obligations et valeurs assimilées	4.2 1 257 369	0
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	3 524 774	2 275 820
	a- Placements monétaires	4.3 3 003 627	2 206 355
	b- Disponibilités	521 147	69 465
AC3-	Créances d'exploitation	3 444	0
TOTAL ACTIF		11 804 500	6 434 761
<u>PASSIF</u>			
PA1-	Opérateurs créditeurs	21 795	22 154
PA2-	Autres créditeurs divers	6 284	4 774
TOTAL PASSIF		28 079	26 928
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-	Capital	4.4 11 547 365	6 326 837
CP2-	Sommes Capitalisables	229 056	80 996
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	127 709	42 575
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	101 347	38 421
ACTIF NET		11 776 421	6 407 833
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 804 500	6 434 761

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

ETAT DE RESULTAT

Période du 01-01-10 au 31-12-10

(Exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice Clos le 31-12-2010	Exercice Clos le 31-12-2009
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.5	353 951	129 609
	a. Dividendes		296 448	82 130
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		57 503	47 479
PR2-	Revenus des placements monétaires		49 853	26 904
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		403 804	156 513
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6	-247 578	-110 907
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		156 226	45 606
CH2-	Autres charges	4.7	-18 283	-11 907
	RESULTAT D'EXPLOITATION		137 943	33 699
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-36 596	4 721
	SOMMES CAPITALISABLES		101 347	38 421
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		36 596	-4 721
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 963	1 110 453
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 305 121	542 279
	Frais de négociation		-27 612	-15 784
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 441 416	1 670 647

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-10 au 31-12-10

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice Clos le 31-12-2010	Exercice Clos le 31-12-2009
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 441 416	1 670 647
a- Résultat d'exploitation	137 943	33 699
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 963	1 110 453
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 305 121	542 279
d- Frais de négociation	-27 612	-15 784
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 927 172	533 571
a / Souscriptions	8 605 656	869 789
Capital	7 772 790	657 368
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	720 591	204 495
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	112 275	7 926
b / Rachats	-4 678 484	-336 218
Capital	-3 978 658	-255 124
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-616 939	-77 890
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-102 159	-3 204
Droits de sortie	19 272	
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 368 588	2 204 218
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	6 407 833	4 203 615
en fin de période	11 776 421	6 407 833
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	44 950	40 991
en fin de période	71 906	44 950
VALEUR LIQUIDATIVE	163,775	142,554
TAUX DE RENDEMENT	14,89%	39,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2010

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007. Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION. L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM. Il est à noter que dans la mesure où la valeur liquidative est calculée quotidiennement à 10h, les cours utilisés pour l'évaluation sont ceux de la veille c'est-à-dire du 30-12-2010. Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-10 ou à la date antérieure la plus récente. Page 9 Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 018 913 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-10	% actif net
Titres OPCVM				
AXIS TRESORERIE SICAV	5 457	581 067	584 456	4,96%
Total titres OPCVM	5 457	581 067	584 456	4,96%
COTE.CONTINU				
ADWYA	56 935	455 442	355 901	3,02%
AMEN B.	3 903	139 401	298 056	2,53%
ASSAD	33 400	397 000	373 212	3,17%
ATB	51 190	299 017	397 900	3,38%
BIAT	1 897	80 034	136 174	1,16%
BNA	17 851	216 402	264 338	2,24%
BT	22 726	245 710	262 667	2,23%
CIL	14 852	227 533	427 366	3,63%
CIMENTS BIZERTE	28 494	303 124	203 504	1,73%
ENNAKL	37 901	405 541	430 366	3,65%
GIF	11 369	127 539	95 920	0,81%
MAGASIN GENERAL	5 736	551 601	809 986	6,88%
MOD LEASING	10 149	86 267	121 555	1,03%
MONOPRIX	17 560	559 421	756 186	6,42%
SERVICOM	27 833	95 267	215 149	1,83%
SOTUVER	28 193	272 289	221 823	1,88%
T. LEASING	14 294	365 775	491 985	4,18%
TPR	83 182	469 721	475 635	4,04%
Total cote continu	467 465	5 297 084	6 337 723	53,82%
COTE.FIXING				
ATB NS 2010	9 597	54 428	72 678	0,62%

Total titres premier marché	477 062	5 351 512	6 410 401	54,43%
Droits				
ATB DA 2010	51 184	18 143	24 056	0,20%
Total droits	51 184	18 143	24 056	0,20%
Total	533 703	5 950 721	7 018 913	59,60%

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Bons du trésor assimilables	1 214 550	1 257 369	10,68%
BTA 5.5 03/2019	204 200	211 336	1,79%
BTA 5.5 03/2019	507 250	525 091	4,46%
BTA 5.5 03/2019	503 100	520 941	4,42%
TOTAL	1 214 550	1 257 369	10,68%

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 3 003 627 DT au 31-12-2010 et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôt et de placements à terme :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Certificats de dépôts	1 494 550	1 496 596	12,71%
CD_AB_500_40J_4.55_30122010	497 988	498 089	4,23%
CD_ABC_500_20J_4.55_31122010	498 991	499 042	4,24%
CD_ATB_500_50J_4.4_23112010	497 570	499 465	4,24%
Placements à Terme	1 500 000	1 507 031	12,80%
AB_500_5.11_29092010	500 000	505 264	4,29%
ATB_1000_5.30_91J_17122010	1 000 000	1 001 767	8,51%
TOTAL	2 994 550	3 003 627	25,51%

4.4- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 5 368 588 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	5 220 529
Variation de la part Revenu	148 059
Variation de l'Actif Net	5 368 588

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2010

Montant:	6 326 837
Nombre de titres :	44 950
Nombre d'actionnaires :	25

Souscriptions réalisées

Montant:	7 772 790
Nombre de titres émis :	55 223
Nombre d'actionnaires nouveaux :	66

Rachats effectués

Montant:	3 978 658
Nombre de titres rachetés :	28 267
Nombre d'actionnaires sortants :	7

Capital au 31-12-2010

Montant:(*)	10 120 969
Nombre de titres :	71 906
Nombre d'actionnaires :	84

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	10 120 969
Plus ou moins values potentielles sur titres	25 963
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 305 121
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	103 652
Frais de négociation	-27 612
Droits de sortie	19 272
Capital au 31-12-2010	11 547 365

4.5- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	2010	2009
Revenus des actions	296 448	82 130
Revenus des BTA et EO	57 503	47 479
Total	353 951	129 609

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 247 578 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	2010	2009
Rémunération du Dépositaire	6 932	6 932
Rémunération du Gestionnaire	240 484	103 975
Rémunération Variable du Gestionnaire	162	-
Total	247 578	110 907

4.7- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2010 à 18 283 DT et se détaille comme suit :

Désignation	2010	2009
Redevance CMF	11 618	5 023
Rémunération CAC	5 306	5 837
Autres	1 359	1 047
Total	18 283	11 907

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par parts	2010	2009
Revenus des placements	5,616	3,481
Charges de gestion des placements	-3,443	-2,467
Revenu net des placements	2,173	1,014
Autres charges	-0,254	-0,265
Résultat d'exploitation	1,918	0,749
Régularisation du résultat d'exploitation	0,509	0,105
Sommes capitalisables de l'exercice	1,409	0,854
Plus ou moins values potentielles sur titres	0,361	24,704
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	18,150	12,059
Frais de négociation	-0,384	-0,35
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	1,416	2,733
Droits d'entrée et droits de sortie	0,268	
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	19,812	39,144
Valeur Liquidative	163,775	142,554

Ratios de gestion des placements	2010	2009
Charges / actif net moyen	-2,13%	-2,21%
Autres charges / actif net moyen	-0,16%	-0,24%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,87%	0,76%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :
 - Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.
- La rémunération de FCP AXIS Gestion au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2010 s'élève à 240 484 DT TTC et elle est de 162 DT TTC pour la commission de gestion variable.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT. La charge de l'année 2010 s'élève à 6 932 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.
- Le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a procédé durant l'exercice 2010 à l'acquisition de 138 635 actions AXIS TRESORERIE SICAV pour la somme de 14 851 076 DT et la cession de 134 610 actions de cette dernière pour une somme de 14 338 457 DT.

Les transactions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme. Kalthoum BOUGUERRA et Mr Raouf MENJOUR.

S.P.D.I.T**BILAN**

(Exprimé en dinars)

Actifs**ACTIFS NON COURANTS**

Notes

31/12/2010

31/12/2009

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles	2	23 561	23 561
Moins : amortissements	2	23 561	23 561
	2		
Immobilisations corporelles	2	286 910	262 639
Moins : amortissements	2	215 309	187 745
	2	71 601	74 894
Immobilisations financières	3	11 019 098	10 769 149
Moins : provisions	3	2 558 150	1 042 691
	3	8 460 948	9 726 457
<u>Total des actifs immobilisés</u>		8 532 549	9 801 351
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		8 532 549	9 801 351

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse		808	3 865
Autres actifs courants	4	914 750	1 182 574
Moins : provisions	4	914 750	1 182 574
Placements et autres actifs financiers	5	50 961 109	43 369 660
Moins : provisions	5	1 121 012	1 639 330
	5	49 840 097	41 730 330
Liquidités et équivalents de liquidités	6	210 796	148 434
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		50 966 451	43 065 205
<u>Total des actifs</u>		59 499 000	52 866 556

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T**BILAN**

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	7	26 880 000	26 880 000
Réserve Légale	7	2 688 000	2 688 000
Réserves Ordinaires	7	5 000 000	5 000 000
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	862 165	1 296 388
Résultats reportés	7	5 052 953	4 666 987
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		42 901 868	42 950 125
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial			17 350
Résultat Disponible		15 681 664	9 073 594
Résultat Net		15 681 664	9 090 944
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		58 583 532	52 041 068
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants	8	915 468	825 487
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		915 468	825 487
<u>Total des passifs</u>		915 468	825 487
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		59 499 000	52 866 556

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T**Etat de Résultat**

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2010	31/12/2009
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	9	10 453 881	6 861 968
Dividendes des placements cotés	9	1 021 875	860 722
Plus value sur cessions des placements	9	4 826 812	1 044
Plus value sur cessions des participations non cotées	9		17 352
Revenues des placements monétaires	9	1 369 715	1 145 829
Autres produits d'exploitation	9	100 340	103 106
Reprises sur provisions antérieures	9	518 317	1 834 965
<u>Total des produits d'exploitation</u>		18 290 940	10 824 987
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	10	65 351	31 638
Moins values sur cessions de titres	10	12 845	220 167
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	10	1 515 459	388 775
Dotation aux amortissements	10	27 564	28 635
Charges de personnel	10	172 346	170 852
Autres charges d'exploitation	10	362 902	328 166
<u>Total des charges d'exploitation</u>	10	2 156 468	1 168 234
<u>Résultat d'exploitation</u>		16 134 472	9 656 754
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		16 134 472	9 656 754
<i>Résultat de l'exercice avant impôt</i>		16 134 472	9 656 754
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	452 808	565 810
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		15 681 664	9 090 944

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat	15 681 664	9 090 944
Ajustement pour amortissements et Provisions	1 543 023	417 410
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-518 317	-1 834 965
Variations des créances	3 057	-3 591
Variations des autres actifs courants	267 824	136 021
Variation brute des placements et autres actifs financiers	-7 591 449	-1 001 539
Variation du passif courant	89 980	422 641
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	9 475 783	7 226 921
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-24 272	-1 480
Décaissements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières	-250 000	-18 600
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	50	8 800
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-300 000
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières		1 138 150
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-274 222	826 870
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-9 139 200	-8 064 000
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-9 139 200	-8 064 000
<u>Variation de trésorerie</u>	62 361	-10 209
Trésorerie au début de l'exercice	148 434	158 644
Trésorerie en fin de période	210 796	148 434

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.
- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :
 - Le secteur d'activité auquel appartient la société
 - L'importance du patrimoine immobilier
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres. Toutefois, pour certaines participations notamment dans les sociétés hôtelières et les sociétés immobilières, il est pris en considération pour l'évaluation de ces dernières l'importance du patrimoine immobilier et les perspectives d'avenir.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%

- Matériel informatique

15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88. Dans ce cadre, elle bénéficie notamment de l'exonération de l'impôt sur les Sociétés au titre des plus-values de cession d'actions non cotées en bourse, à la condition que la contrepartie soit inscrite dans un compte de réserve à régime spécial, bloquée pendant 5 ans.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisien		Immobilisations				Amortissements			VCN au
Immobilisations	Désignation	01/01/2010	Acquisitions	31/12/2010	Taux	01/01/2010	Dotations 2010	31/12/2010	31/12/2010
Incorporelles	Logiciels	23 561		23 561	33,33%	23 561		23 561	0
		23 561		23 561		23 561	0	23 561	0
Corporelles	Mat. Transport	200 880	22 133	223 013	20%	133 171	26 011	159 182	63 831
	A.A.I Générale	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux	13 720	2139	15 859	10%	9 209	963	10 170	5 688
	Accessoires de bureau	231		231	10%	97	14	110	121
	Mat.Informatique	37 663		37 663	15%	35 124	578	35 703	1 961
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		262 639	24 272	286 910		187 745	27 564	215 309	71 601

- Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Note	Libellé du compte	31/12/2010	31/12/2009
3-1	Actions non cotées-groupe	7 964 349	7 964 349
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-377 881	-255 970
3-2	Autres actions non cotées	3 041 000	2 791 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 180 269	-786 722
	Autres immobilisa° financières	13 750	13 800
	TOTAL	8 460 949	9 726 457

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2010					31/12/2009				
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes
S.I. Notre Dame (1)	15 000	43,00%	6 450	1 788 815			4 730 000	6 450	1 788 815			1 290 000
SEABG	5 500 000	30,64%	1 685 358	1 440 923			4 213 395	842 679	1 440 923			4 213 395
SEABG NG (2)								842 679				
SBT	1 060 000	27,78%	294 469	1 194 540			833 403	277 801	1 194 540			777 843
STBN	400 000	30,00%	120 000	553 216			96 000	60 000	553 216			96 000
STBN NG (2)								60 000				
STBO	400 000	30,00%	120 000	550 480			120 000	60 000	550 480			120 000

STBO NG (2)								60 000				
LA PREFORME	54 005	21,36%	11 538	768 570		69 228	11 538	768 570				
SGBIA	140 000	15,54%	21 762	932 662		326 430	10 881	932 662				326 430
SGBIA NG (2)		0,00%					10 881					
STPP	650 000	0,15%	1 000	10 000		2 300	1 000	10 000				2 300
SNB	75 000	1,67%	1 250	125 000		17 500	1 250	125 000				15 000
CFDB	197 500	0,00%	1	43			1	43				
SLD	698 500	0,86%	6 001	600 100	377 881		6 001	600 100	255 970			
Total en DT				7 964 349	377 881	0	10 408 256		7 964 349	255 970	0	6 840 968

(1) La valeur mathématique des actions détenues au capital de la société Immobilière Notre Dame est inférieure à sa valeur comptable. Pour l'évaluation de cette participation, la SPDIT a pris en considération l'importance de son patrimoine immobilier ainsi que de ses perspectives d'avenir.

(2) Les actions nouvelles gratuites ont été attribuées à la SPDIT au cours de l'exercice précédent et portent jouissance à compter de l'exercice 2010.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2010					31/12/2009				
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur (1)	Provision (2)	Plus value	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000			120 000	1 200 000			
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500			37 250	372 500	372 500		
Hôtel,jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000			2 400	240 000	74 091		
Sté Tourisme et Loisirs (Hôtel)	70 000	3,00%	2 100	210 000	179 288			2 100	210 000	151 650		
Sté Union Factoring (3)	3 000 000	5,00%	150 000	750 000	158 304			100 000	500 000	158 304		
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500			20 625	1 375	137 500			11 000
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000			25 000	1 000	100 000			10 000
CGI	250 000	0,00%									1 250	
STC	180 000	0,05%	100	1 000	177			100	1 000	177		
Sté RELAIS PALAIS	74 300	0,00%									6 300	
Maghreb holding	12 500	0,00%									9 800	
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000			300	30 000	30 000		
Total en DT (2)				3 041 000	2 180 269		45 625		2 791 000	786 722	17 350	21 000

(1) L'augmentation enregistrée en 2010 par rapport à l'exercice 2009 correspond à la souscription à l'augmentation du capital de l'UNION FACTORING pour 250.000D.

(2) L'augmentation des provisions pour dépréciation des titres correspond à la dotation constituée au cours de l'exercice 2010 pour 1 393 547 D se détaillant par titre comme suit :

- Hôtel EL MANSOUR Tabarka 1 200 000 D
- Hôtel Jardins de Hammamet 165 909 D
- Société Tourisme et Loisirs 27 638 D

1 393 547 D

(3) La valeur mathématique des actions détenues au capital de la Société Union Factoring est inférieure à sa valeur comptable. Pour l'évaluation de cette participation, la SPDIT a pris en considération les perspectives d'avenir de la société suite notamment à l'augmentation de son capital.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2010	31/12/2009
	Prêts	5 030	12 335
	Etat et collectivités publiques	826 530	1 063 846
	Autres débiteurs divers	58	78 300
4-1	Créance sur cession de titres	7 654	14 094
4-2	Produits à recevoir	75 478	14 000
	TOTAL	914 750	1 182 574

4.1. CREANCES SUR CESSION DE TITRES

Ce compte enregistre le reliquat de la créance sur cession de 4.138 actions ALDIANA JERBA pour 7.654D.

4.2. PRODUITS À RECEVOIR

Ce solde se compose essentiellement des dividendes distribués par la société la PREFORME et non encore encaissés.

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Note	Libellé	31/12/2010	31/12/2009
5-1	Actions Tunisiennes cotées	15 854 049	19 248 105
5-1	Versement restant à effectuer		-184 653
5-2	Actions Sicav	707 060	1 206 208
	Billets de trésorerie	34 400 000	23 100 000
	Placements et autres actifs financiers	50 961 109	43 369 660
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-1 121 012	-1 639 330
	TOTAL	49 840 097	41 730 330

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Actions	Capital		2 010			2 009			cours	Résultat	Réalisat°	Provisions	Reprise de	Provisions au	Dividendes
	Titres émis	%	Qtt	C.M-10	Valeur	Qtt	C.M-09	Valeur	31/12/10	latent	2010	Antérieures	prov/cours	31-déc.-10	2010
ATB (1)	85 000 000	0,21%	182 149	2,507	456 713	171 435	2,664	456 710	7,860	974 979					34 287
ATB NS	15 000 000	0,21%	32 145	4,500	144 653				7,400	93 221					
ATL (2)	17 000 000	0,00%	0	1,176	0	798 150	1,176	939 000	5,914	0	3 498 714				0
BH	18 000 000	0,21%	37 775	11,597	438 078	37 775	11,597	438 078	29,330	669 863					24 554
BIAT	17 000 000	1,32%	224 921	23,546	5 295 916	224 921	23,546	5 295 916	76,536	11 918 638					449 842
BNA (3)	22 000 000	1,07%	236 355	8,320	1 966 452	162 494	8,920	1 449 425	15,682	1 740 067					73 122
BNA NS	10 000 000	0,00%				73 861	7,000	517 027							16 618
BNA NSNL	10 000 000	0,00%				73 861	-2,500	-184 653							
BT	11 250 000	2,60%	292 360	1,994	583 084	29 236	19,944	583 084	11,842	2 879 044					84 784
CC (4) (5)	145 423 907	0,21%	305 769	2,257	690 000				3,425	357 259	193 215				
CIL	4 000 000	1,00%	40 000	7,308	292 324	30 000	9,744	292 324	29,459	886 036					21 600
ENNAKL (6)	30 000 000								11,758		116 962				
A.Leasing	2 125 000	1,45%	30 779	27,586	849 081	30 779	27,586	849 081	46,219	573 494		-108 415	108 415		
ICF	900 000	3,22%	28 990	41,374	1 199 421	28 990	41,374	1 199 421	50,133	253 934					101 465
MONOPRIX	9 245 080	1,13%	104 490	6,155	643 102	20 898	30,773	643 102	44,278	3 983 506					121 208
POULINA	166 670 000	0,00%	5 000	5,950	29 750	5 000	5,950	29 750	9,391	17 205					1 375
Siame (7)	14 040 000	0,00%	0	3,669	0	371 250	3,669	1 362 171	5,071	0	280 814	-219 092	219 092		
Sotetel (8)	2 318 400	2,26%	52 308	40,243	2 105 028	52 307	40,244	2 105 020	18,812			-1 309 065	188 054	-1 121 010	
STIP (9)	4 207 824	0,00%	0	11,040	0	309	11,040	3 411				-2 756	2 756		
STB	24 860 000	0,31%	76 885	12,257	942 343	76 885	12,257	942 343	19,710	573 060					34 598
TPR	37 000 000	0,07%	27 137	3,383	91 808	26 403	3,477	91 808	5,786	65 207					6 601
TUNIS RE (10)	9 000 000	0,17%	14 857	8,501	126 299				15,551	104 742					
UIB (11)	17 600 000	0,00%	0			125 033	16,399	2 050 436	20,186		648 073				
					15 854 050			19 063 453		25 090 255	4 737 778	-1 639 328	518 317	-1 121 010	970 056

* La baisse enregistrée pour 3 209 403 D résulte des mouvements suivants :

1) Participation à l'augmentation du capital de l'ATB + 50A	144 653 D
2) Cession des actions ATL avec une plus-value de 3 498 714 D	- 939 000 D
3) Libération 2 ^{ème} moitié augmentation du capital de la BNA	184 653 D
4) Acquisition de 45 000 actions Carthage Cement	1 035 000 D
5) Cession par petites quantités de 150 000 actions Carthage Cement ayant généré une plus-value de 193 216 D	- 345 000 D
6) Achat et cession de 30 000 actions ENNAKL avec une plus-value de 116 962 D	-
7) Cession des actions SIAME avec une plus-value de 280 814 D	- 1 362 171 D
8) Achat de 11 DA SOTETEL	7 D
9) Cession des actions STIP	- 3 411 D
10) Souscription lors de l'introduction en bourse de TUNIS-RE	126 299 D
11) Cession des actions UIB avec une plus-value de 648 073 D	- 2 050 436 D
	- 3 209 403 D

5.2. ACTIONS SICAV

Le solde au 31/12/2010 se détaille comme suit :

▪ SICAV MIXTE	450 314 D
▪ SICAV OBLIGATAIRE	256 746 D

	<u>707 060 D</u>

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les soldes en banques et caisse s'élèvent à la date du 31 Décembre 2010 à 210.796D.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres après résultat de l'exercice totalisent, à la date de clôture de l'exercice 2010, un montant de 58.583.533 D contre 52.041.068 D au 31 décembre 2009. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

Notes				7-1		7-2	7-3	
Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	26 880 000	2 688 000	5 000 000	1 296 388	2 418 750	4 666 987	9 090 944	52 041 068
Affectation résultats reportés 2009						-4 666 987	4 666 987	
Affectation résultat 2009				17 350		300 000	-317 350	
Affectation résultat 2009-résultats reportés 2009						4 752 953	-4 752 953	
Affectation résultat 2009-résultats reportés 2009				-451 572			451 572	
Dividende 2009							-9 139 200	-9 139 200
Résultat 2010							15 681 664	15 681 664
Total	26 880 000	2 688 000	5 000 000	862 165	2 418 750	5 052 953	15 681 664	58 583 532

7.1. RESERVES A REGIME SPECIAL

Ce compte enregistre l'affectation par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2009, de la plus-value de cessions des titres ayant bénéficié de la déductibilité fiscale soit 17.350D.

7.2. RESULTATS REPORTEES

Le solde du compte « Résultats reportés » enregistre l'affectation par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur l'exercice 2009, de 5.052.953D.

7.3. RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2010 s'élève à 15.681.664D.

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2010	31/12/2009
	Etat et collectivités publiques	11 051	9 038
	Personnels et comptes rattachés	50 155	44 266
	Créditeurs divers	6 772	6 838
	Charges à payer	18 000	18 000
8-1	Produit perçus d'avance	376 682	181 535
8-2	Impôt à liquider	452 808	565 810
	Total	914 468	825 487

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries perçus et non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2010.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
	31/12/2010	31/12/2009
REVENUS		
DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES	10 453 881	6 861 968
Dividendes des participations du groupe -non cotées	10 408 256	6 840 968
Dividendes des autres participations-non cotées	45 625	21 000
DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES	1 021 875	860 722
Dividendes des placements cotés	970 056	709 429
Dividendes SICAV	51 819	151 294
PLUS VALUES DE CESSION	4 826 812	18 396
plus values sur cession des participations non cotées groupe		17 350
plus values sur cession des autres participations non cotées		2
	0	17 352
Plus value sur cession des actions SICAV	89 034	1 044
Plus value sur cession des placements cotés	4 737 778	
	4 826 812	1 044
REVENUES DES PLACEMENTS	1 369 715	1 145 829
Revenus des billets de trésorerie	1 369 524	1 142 934
Revenus des fonds en dépôt et autres intérêts	191	2 895
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	100 340	103 106
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	93 500	95 500
Produits Financiers hors exploitation	4 071	4 347
Autres Produits d'exploitation	2 769	3 260
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	518 317	1 834 965
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	518 317	1 782 299
Reprise des provisions sur titres de participation		52 666
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	18 290 940	10 824 987

NOTE 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
	31/12/2010	31/12/2009
CHARGES		
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	65 351	31 638
PERTE SUR TITRES	12 845	220 167
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	1 515 459	388 775
Dépréciation de titres cotés		
Dépréciation de titres non cotés	1 515 459	388 775
CHARGES DE PERSONNEL	172 346	170 852
Salaires	143 864	147 534
Autres charges de personnels	28 482	23 318

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	362 903	328 166
Impôt et taxes	43 595	23 979
Diverses charges d'exploitation	319 308	304 187
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	27 564	28 635
TOTAL	2 156 468	1 168 234

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Montant en DT

Résultat comptable avant impôt	16 134 472
Réintégration	1 927 662
Perte sur rachat sicav	9 786
Perte d'exploitation	7 153
Provisions pour dépréciation des titres de participation	1 515 459
Provisions pour Congés payés	50 134
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	188 054
Amortissement voiture	22 076
Jetons de présence	135 000
Résultat fiscal avant déduction	18 062 134
Déductions	16 768 397
Dividendes	11 475 756
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	518 317
Reprise sur provisions pour Congés payés	36 546
Plus values sur cession d'actions cotées en bourse	4 737 778
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	1 293 736
Impôt sur les sociétés en 2010 : 1 293 736 * 0,35	452 808

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1), les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2010 à 34.400.000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un demi-point et ont généré des produits financiers pour 1.369.524 D.

NOTE 14 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'évolution significative des cours boursiers depuis le 31 décembre 2010 et jusqu'à la date du 23 mars 2011 a pour effet :

- une dépréciation des actions SOTETEL et STB respectivement de 187 367 DT et 161 960 DT.
- La plus – value latente présentée à la Note 5.1. serait ramenée de 25 090 255 DT à 18 135 903 DT.

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE DE PLACEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T"
BOULEVARD DE LA TERRE
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA

- 1080 TUNIS -

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les Actionnaires,
Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 59 499 000 D et un résultat bénéficiaire de 15 681 664 D, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" arrêtée au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 29 mars 2011

**Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Raouf MENJOUR
Gérant de GS Audit & Advisory**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisé de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2010 :

- Location auprès de la société SIMCO de bureaux abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable commençant le 1^{er} Janvier et se terminant le 31 Décembre 2010 et moyennant un loyer annuel fixé à 15 150 DT hors taxes.
- Conclusion d'un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la Société Informatique et Télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour un montant annuel de 12 000 DT hors taxe payable trimestriellement.

2. Rémunérations des dirigeants :

- Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général, laquelle rémunération est composée d'un salaire mensuel brut de 4 600 D, d'un treizième mois de 4 100 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 19 000 D.
Il bénéficie en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle.
- L'Assemblée Générale du 5 avril 2007 a alloué à chacun des membres du comité d'audit une rémunération annuelle brute de 5000 D.
En outre, elle a fixé les jetons de présence à un montant brut de 10 000 D par administrateur à compter du 1^{er} janvier 2006.

Ces décisions ont continué à produire leurs effets pour l'exercice 2010.

Fait à Tunis, le 29 mars 2011

**Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Raouf MENJOUR
Gérant de GS Audit & Advisory**